



« Stratégie territoriale »
Orientations et Mesures du projet de Charte
27 juin 2023

Document de travail

Document de travail

Elaboration de la Charte

Un Processus entre consultation citoyenne et expertise

Document de travail

La consultation citoyenne



**De Novembre 2022
à Juin 2023**

**21 Marchés
3 Agoras**

**7 Apéros Tchatche
4 Forums élus**

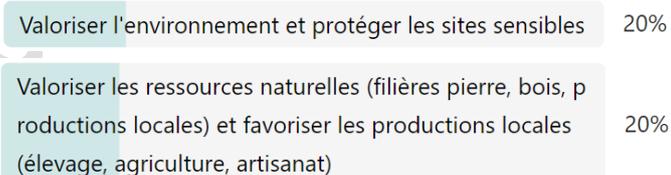


questionnaires en ligne : 857 réponses

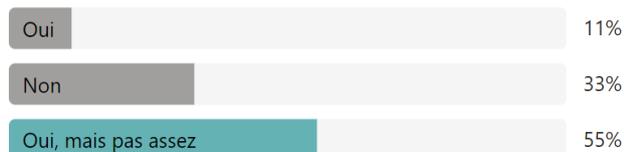
Savez-vous ce qu'est un Parc Naturel Régional ?



Qu'attendez-vous d'un Parc Naturel Régional ?



Est-ce que la transition sociale et environnementale est, selon vous, à l'oeuvre sur le territoire Comminges...



Pensez-vous que les manières actuelles de pratiquer le tourisme doivent évoluer ?



**« Impliquer la population
dans le projet »
Objectif placé prioritaire à 75%**

Ce qui est à retenir :

- Une mobilisation importante, des attentes fortes
- Une priorisation de l'intervention de sensibilisation plutôt que des périmètres de protection
- Des enjeux liés à la préservation de la ressource en eau et à la gestion durable de la forêt bien identifiés par les répondants
- Des demandes en matière de participation, d'intégration des attentes citoyennes

Des échanges entre des élus et des techniciens pour préciser les éléments d'orientations et les mesures



Décembre 2022

Proposition d'éléments stratégique aux membres du Bureau + 1 atelier stratégie (80 participants : élus et techniciens)



Mars 2023

4 Forum des élus à Moustajon, Saléchan, Aurignac et Mane (150 participants)



Avril 2023

3 ateliers : 1 par Axe stratégique pour préciser les orientations et mesures à mettre en œuvre pour répondre aux enjeux locaux (70 participants)

Ce qui est à retenir :

- Des propositions engagées pour le partage de l'information, de la décision
- Le souhait de travailler avec les territoires de proximité
- Amoindrir les frontières administratives
- Placer le PNR comme l'animateur de proximité du projet commun

Document de travail

Elaboration de la Charte

Une stratégie formalisée

Document de travail

Les principes du projet de Charte

La charte du Parc naturel régional est la feuille de route pour les 15 années à venir. Elle fixe les objectifs à atteindre, les orientations de protection, de mise en valeur et de développement du Parc, ainsi que les mesures qui lui permettent de les mettre en œuvre.

Elle permet d'assurer la cohérence et la coordination des actions menées sur le territoire du Parc par les diverses collectivités publiques. Le document de Charte traduit un projet de territoire concerté comportant la stratégie, la spatialisation de certaines mesures et l'engagement des communes, des communautés de communes, des conseil départementaux de Haute-Garonne et Hautes Pyrénées du territoire, de la Région Occitanie et de l'Etat

La Stratégie de la Charte

La stratégie de la future Charte du Parc Naturel Régional Comminges Barousse Pyrénées a été construite collectivement dans un contexte, diagnostiqué faisant émerger les enjeux auquel le territoire aura à répondre. Elle se formalise autour de 3 axes, 10 orientations et 62 mesures.

Axe 1

Construire collectivement l'avenir d'une ruralité désirable et ambitieuse

Axe 2

Faire des transitions écologique et énergétique un catalyseur du développement local et solidaire

Axe 3

Faire de la biodiversité et des richesses patrimoniales, un socle fédérateur du territoire

Axe 1

Construire collectivement l'avenir d'une ruralité désirable et ambitieuse

Cet axe a pour ambition de préserver la qualité de vie de notre territoire et d'affirmer la volonté partagée de développer et de soutenir un vie économique basée sur les filières locales qui façonnent notre paysage, en font sa qualité et participent à assoir l'identité propre en Comminges Barousse Pyrénées.

L'hospitalité et la culture de ce dernier sont des atouts indéniables sur lesquels s'appuyer en encourageant et facilitant la formation, l'emploi, tout en impliquant la population dans les orientations importantes à donner. Socle du fonctionnement à long terme du projet de territoire que représente la Charte, cet axe tend à construire, assembler, consolider et diffuser les outils et moyens nécessaires pour donner à chacun les capacités d'agir, collectivement et individuellement, pour l'essor du territoire.

Axe 1

Construire collectivement l'avenir d'une ruralité désirable et ambitieuse

Orientation 1.1

Porter l'expérimentation et l'innovation en faveur des filières économiques, de l'économie sociale et solidaire

L'innovation permet de trouver de nouvelles solutions aux défis environnementaux et économiques auxquels le territoire fait face. Cette orientation encourage la recherche et le développement de technologies et de pratiques novatrices pour réduire l'empreinte écologique, favoriser les énergies renouvelables, et promouvoir des modèles économiques durables. L'ensemble des communautés de communes du territoire est largement mobilisé en faveur de l'économie locale, via leur compétence mais également par la mise en place de règlements d'aides, d'animation et gestion de tiers lieux, mise en place de contrat de territoire industrie, ou encore l'animation d'une plateforme « commerce locale ».

Cette orientation tend à outiller, à l'échelle du territoire, les différentes politiques en faveur du soutien à l'économie locale. Il s'agit également de mutualiser, du mieux possible, les compétences locales afin de simplifier la mise en place de filières locales, et d'encourager la création et le développement d'entreprises sociales, de coopératives, d'associations et d'autres formes d'organisations économiques qui contribuent au bien-être social tout en respectant l'environnement. L'observation et la connaissance au service d'une politique de formation, de recherche, d'expérimentation et d'accompagnement à l'échelle du périmètre de projet, en lien avec les territoires partenaires, tel est l'objectif de cette première orientation.

Mesures

1.1.1 Accueillir et soutenir des porteurs de projets d'entreprises et de solutions innovantes

1.1.2 Faciliter l'échange entre les acteurs du territoire sur **les politiques territoriales** menées et les projets d'envergures à l'échelle du futur PNR

1.1.3 Favoriser une dynamique d'emplois par la création de valeurs liées aux ressources locales

1.1.4 Encourager le développement de la recherche-action sur le territoire en faveur de solutions innovantes en matière de gestions des ressources naturelles, conservation de la biodiversité, des énergies, de la participation citoyenne...

1.1.5 Valoriser les emplois locaux, les formations existantes et promouvoir la qualification

1.1.6 Recenser les besoins à destination des **publics spécifiques** sur le territoire

Axe 1

Construire collectivement l'avenir d'une ruralité désirable et ambitieuse

Orientation 1.2

Impliquer la population du territoire et rendre lisibles et accessibles les instances locales

Mettre l'accent sur la participation citoyenne, la démocratie participative et le renforcement du dialogue entre tous les acteurs du territoire, c'est communiquer et informer de manière inclusive, tout en fédérant la population et les associations du territoire. Le projet, via cette orientation, est de faire face à la complexification apparente de l'action publique et du partage des compétences, des engagements. Le territoire s'engage à former et accompagner, au sein même de son fonctionnement, et auprès de structures extérieures, des citoyens à même de prendre part à la vie locale à différentes échelles de décisions, et quel que soit son âge. L'objectif est de faciliter la capacité des acteurs et des populations locales à agir, en s'appuyant sur la mise en réseaux d'acteurs et associations du territoire autour de projets communs.

Mesures

1.2.1 **Impliquer les citoyens** au fonctionnement du projet de territoire du PNR

1.2.2 Permettre à la **jeune population** de devenir **les acteurs de demain**

1.2.3 Fluidifier la **relation entre institutions et citoyens**

1.2.4 **Augmenter la capacité d'agir** collective par la formation et la **sensibilisation**

Document de travail

Axe 1

Construire collectivement l'avenir d'une ruralité désirable et ambitieuse

Orientation 1.3

Consolider et appuyer des objectifs de qualité de l'urbanisme, de l'aménagement et de l'architecture

En complémentarité avec le socle physique et les éléments naturels, le bâti contribue à la qualité des paysages qui font la particularité du territoire. Afin de mettre en œuvre un aménagement préservant ces paysages, une réflexion est nécessaire. Pour le PNR, il s'agit de caractériser finement les paysages puis de faire émerger des critères et des solutions favorisant un bâti intégré et à faible impact environnemental. La concertation avec la population ainsi que la prise en compte des autres enjeux de l'aménagement (agricoles, écologiques...) sont essentielles dans cette démarche. À ce jour, le traitement du paysage reste ponctuel dans les documents d'urbanisme existants. La communauté de communes Nestes Barousse s'est engagée dans l'élaboration d'un Plan Paysage qui annonce son implication dans ce domaine.

Mesures

1.3.1 **Associer la population** à la constitution d'un **cahier paysager** définis par grande entité paysagère (lien mesure 3.3.2)

1.3.2 Faire **converger les enjeux** de l'aménagement **paysager** aux enjeux **agricoles**

1.3.3 Etablir un **observatoire des compétences techniques** et des capacités de productions locales en matière de conception de **matériaux biosourcés**, modes de construction économe, etc. (Lien 2.1.1 / 1.1.5)

1.3.4 **Accompagnement** des collectivités et habitants dans leur(s) **projet(s) d'aménagement**

Axe 1

Construire collectivement l'avenir d'une ruralité désirable et ambitieuse

Orientation 1.4

Développer les complémentarités avec les territoires voisins et espaces métropolitains

Cette orientation vise à promouvoir la coopération, les échanges et les synergies entre le territoire et les zones environnantes, mais aussi les territoires de projets, dans le cadre d'échanges d'expériences, de bonnes pratiques. La coopération interterritoriale permet de développer des partenariats et des collaborations avec les territoires voisins (département des Hautes Pyrénées, de l'Ariège), avec les Parc à proximité (PNR des Pyrénées Ariégeoises, Parc National des Hautes Pyrénées, Parc Posets Maladeta), des régions adjacentes (Catalogne, Val d'Aran, la chaîne des Pyrénées), des aires urbaines ou des espaces métropolitains.

Ces collaborations permettent des actions communes pour la préservation de la biodiversité, la gestion des ressources naturelles, le développement des filières économiques durables, le tourisme, la culture, mais aussi d'échanger, par-delà les limites géographiques, de bonnes pratiques et savoir-faire. Ces échanges permettent d'apprendre les uns des autres et de renforcer les actions entreprises, tout en ouvrant le territoire vers l'extérieur.

Mesures

1.4.1 Développer les **continuités avec les espaces voisins** et métropolitain

1.4.2 **Mutualiser** dans la mesure du possible les réflexions scientifiques, les lieux de rencontres, les évènements et l'ingénierie avec **les espaces voisins**

1.4.3 Réaliser des conventionnements avec les espaces limitrophes pour **œuvre en faveur d'un territoire ouvert** sur son environnement

1.4.4 Être acteur d'un **réseau** de partenaires variés qui **rayonne par-delà les Pyrénées et l'Occitanie**

1.4.5 Intensifier les relations avec les Universités et faire du territoire un **terrain d'application, de recherche**

Axe 1

Construire collectivement l'avenir d'une ruralité désirable et ambitieuse

Orientation 1.5

Mobiliser les acteurs culturels du territoire en faveur des transitions

L'existence d'offres et de services culturels participe au "bien-être" territorial. La présence d'artistes professionnels, de programmations et d'événements, d'équipements de qualité est essentielle. Le projet de territoire vise à faire du PNR CBP un ensemble de lieux où s'exprime la créativité, où les projets artistiques sont facteurs de lien social, ancrés au territoire et se déclinent sous forme d'actions à l'attention de tous les publics.

Mesures

1.5.1 Encourager et favoriser la **mise en réseau des acteurs culturels locaux**

1.5.2 **Soutenir**, accompagner et participer au développement d'une **offre culturelle pluridisciplinaire** et accessible à tous sur le territoire

1.5.3 **Valoriser** les patrimoines du territoire par des **approches culturelles vivantes**

1.5.4 **Valorisation** et partage des **savoir-faire locaux**

Axe 2

Faire des transitions écologique et énergétique un catalyseur du développement local et solidaire

Les potentialités du territoire en matière de production de ressources renouvelables autorisent une stratégie ambitieuse en matière de Transition Ecologique. Le soutien au développement de filières doit permettre d'accroître la capacité de résilience du territoire dans les domaines de la construction, de l'alimentation et de la production d'énergies renouvelables. Les évolutions nécessaires, pour s'engager dans un fonctionnement territorial plus durable et plus respectueux de l'environnement, doivent tenir compte des réalités territoriales existantes afin de favoriser de nouvelles mobilités et valoriser le territoire au travers d'un tourisme durable.

La mise en place d'une stratégie territoriale adaptative en Comminges Barousse Pyrénées repose sur la mise en commun de l'ensemble des enjeux locaux, la définition de valeurs partagées et la capacité du territoire à accompagner et porter l'expérimentation de solutions innovantes, répondant aux enjeux actuels et futur d'un développement local et solidaire.

Orientation 2.1

Agir en faveur de la transition alimentaire

La pérennité de l'agriculture face au dérèglement climatique suppose la formalisation d'une stratégie de transition agroécologique sur le territoire du PNR. En ce sens, il est nécessaire de s'appuyer sur les nouvelles pratiques et attentes en matière d'alimentation. Les filières sont à restructurer, de l'accompagnement des exploitants à la consommation locale de produits issus du territoire.

Les communautés de communes et des PETR sont engagés dans ce domaine notamment à travers la démarche « Plan Alimentaire Territorial », mais avec des moyens d'ingénierie et financiers qui ne sont pas toujours à la hauteur des enjeux et qui ne couvrent pas forcément l'ensemble des problématiques. Des questions de fond comme la préservation des activités traditionnelles (telles que le pastoralisme), la préservation et la transmission du foncier agricole restent notamment à traiter.

Mesures

2.1.1 Accompagner la **relocalisation des productions alimentaires** accessible et **de qualité**.

2.1.2 Mettre en place un **PAT à l'échelle du territoire**

2.1.3 Œuvrer à la **diversification des filières et produits alimentaires**

2.1.4 **Accompagner l'agriculture** impactée par le **dérèglement climatique**

Document de travail

Axe 2

Faire des transitions écologique et énergétique un catalyseur du développement local et solidaire

Orientation 2.2

Conforter les capacités de production d'énergies renouvelables en s'engageant vers la décarbonation du territoire

Quelques sources de consommation représentent la majeure partie de l'énergie consommées localement en Comminges Barousse Pyrénées. Observée avec le prisme des usages, le chauffage représente environ 63% de l'énergie consommée sur le territoire. Les sources d'approvisionnement des énergies finales consommées sont à 46 % issues de produits pétroliers. Les productions actuelles d'énergie renouvelables sont fluctuantes, et dépendent en très grande partie de l'énergie hydroélectrique (94%). Deux des trois PETR qui composent le périmètre de projet mènent un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et sont également investis dans des contrats type Cot ENR (Contrats d'Objectif Territorial pour le développement des ENR) ce qui permet d'engager des réflexions et un positionnement partagée en faveur d'une réduction de la dépendance aux énergies fossiles, émettrices de CO₂, vers une production et une recherche de stockage de l'Énergie renouvelable.

Mesures

2.2.1 Mettre en œuvre une **planification cohérente** avec les objectifs de **production d'énergie renouvelable** (*loi AER / définition secteur accélération ENR / ...*)

2.2.2 **Rendre accessibles** les solutions de **productions d'énergies renouvelables**

2.2.3 Engager un travail de réflexion autour du **stockage des énergies renouvelables sur le territoire**

2.2.4 Valoriser **l'implication** des collectivités en matière de **transition énergétique**

Axe 2

Faire des transitions écologique et énergétique un catalyseur du développement local et solidaire

Orientation 2.3

S'inscrire dans une économie touristique durable, répondant aux nouvelles attentes sociétales

Les stratégies établies, et en cours de formalisation, témoignent de la montée en compétence des communautés de communes du territoire, avec les Offices de tourisme intercommunaux, dans ce domaine. Locomotive économique, les activités hivernales se répartissent dans les 4 stations de ski aménagées du territoire. Chacune d'entre elle dispose d'un positionnement touristique différent (fonctionnement, clientèle, etc.) et peut être le support d'activités « toutes saisons ». Le dérèglement climatique, mettant en difficulté ce type d'activité (enneigements incertains, fonte rapide, moins de stockage de neige sur de longues période, etc.) interroge le devenir et la fréquentation des stations dédiées majoritairement aux sports d'hiver.

Les évolutions des attentes environnementales doivent être prises en compte afin de valoriser au mieux l'agrotourisme et des formes de tourisme respectueuses de l'environnement, qui représentent des activités en développement. De meilleures capacités d'analyse des fréquentations permettraient de réellement mesurer les usages des sites et leurs évolutions. Le maillage des espaces complémentaires en matière de tourisme doit être engagé, en complémentarité des actions et positionnement engagés par les communes et leur groupement. Au nord, les vestiges de l'Histoire qui composent une offre de sites remarquables d'un point de vue historique, nécessitent d'être structurés. Au Sud, le développement des activités de pleine nature doit être réalisé en cohérence avec les stratégies de conservation des espèces et espaces naturels afin de respecter les zones sensibles et la faune associée. L'ambition de cette orientation est de réunir et fédérer l'ensemble des acteurs du tourisme autour de ce qui nous rassemble, ce que l'on souhaite partager et construire de manière commune à l'échelle du territoire.

Mesures

2.3.1 Structurer et affirmer un socle de **valeurs communes** afin de **fédérer les acteurs du territoire**

2.3.2 Valoriser la **connaissance des patrimoines locaux** et la **diffuser** largement auprès des acteurs socioprofessionnels, élus et visiteurs

2.3.3 Développer l'**inclusivité** du territoire

2.3.4 Accompagner le **maillage et la diversification des tourisms** existants

2.3.5 Porter des **actions** évènementielles, fédératrices des **acteurs du tourisme local, concertées** et porteuses du futur positionnement touristique du territoire.

2.3.6 Œuvrer pour l'**adaptabilité** du territoire et de ses activités de montagne face aux **évolutions climatiques**

Axe 2

Faire des transitions écologique et énergétique un catalyseur du développement local et solidaire

Orientation 2.4

Bâtir un projet ambitieux autour des mobilités décarbonées

La mobilité recouvre les domaines des transports, du déplacement des personnes, interroge les susceptibilités à se déplacer dans le territoire, et au-delà. Pouvoir se déplacer et être accessible est nécessaire au quotidien de chaque individu, pourtant cette thématique se heurte à l'augmentation des coûts de l'énergie, et à ce que son coût implique sur la capacité financière au fait de se déplacer, mais aussi aux impacts physiques que cela engendre. En effet, la contribution de la mobilité aux émissions de Gaz à Effets de Serre et autres pollutions générées font de la mobilité un enjeu environnemental et écologique fort, avec un impact physique sur l'environnement et les personnes. Le PNR Comminges Barousse Pyrénées souhaite apporter une réponse partagée et ambitieuse, qui soit complémentaire avec les services existants, offerts par les autorités organisatrices des transports, les communes et leurs groupements.

Mesures

2.4.1 Permettre une **vision partagée des mobilités** sur le territoire

2.4.2 Encourager et accompagner le **développement des infrastructures existantes**, pour répondre aux **nouvelles attentes et besoins**

2.4.3 Animation et **sensibilisation** autour des **mobilités décarbonées**

2.4.4 Faciliter des expérimentations structurantes et **développer des outils innovants** en matière de mobilité

Document de travail

Axe 2

Faire des transitions écologique et énergétique un catalyseur du développement local et solidaire

Orientation 2.5 Réduire les impacts environnementaux de la construction et de la production de déchets en favorisant l'économie circulaire, l'usage de matériaux biosourcés et le réemploi

Les matériaux biosourcés, tels que le bois, la paille, le chanvre, la terre crue, sont renouvelables, faiblement émissifs en carbone et offrent une alternative plus durable aux matériaux traditionnels. Cette approche favorise la réduction des impacts environnementaux liés à la construction. Cette orientation a pour objectif d'encourager le réemploi des ressources (matériaux de construction et des éléments architecturaux existants, mais pas seulement). Cela peut se faire en promouvant la création de centres de réemploi, en soutenant les initiatives de recyclage et de récupération des matériaux, en favorisant l'échange et le partage de matériaux entre les acteurs locaux. Le réemploi permet de prolonger la durée de vie des matériaux, de réduire les déchets de construction et de préserver les ressources naturelles. Un soutien financier, technique ou réglementaire pourra être proposé aux initiatives locales favorisant la réduction des impacts environnementaux, des projets pilotes utilisant des matériaux biosourcés, etc. Près de 44% de la consommation d'énergie finale est liée au secteur résidentiel, la rénovation énergétique des bâtiments est également un enjeu en matière d'économie d'énergie, de sécurisation économique des ménages fragiles face à l'augmentation des coûts de l'énergie et de maîtrise des dépenses publiques. Plusieurs Guichet Rénov' Occitanie existent sur le territoire, un conseil en énergie partagée (PETR PCP). Disposer d'une vision partagée des besoins permettrait de réaliser une mutualisation stratégique des efforts à mener sur le territoire, en matière de promotion d'un habitat durable, de lutte contre la vacance, de conseil en économie de projet, réhabilitation, etc.

Mesures

2.5.1 Soutenir la **structuration de filières de production** et d'exploitation de **matériaux biosourcés**

2.5.2 S'engager dans l'économie circulaire en **favorisant le réemploi et la valorisation des déchets**

2.5.3 Soutenir la réhabilitation et la rénovation d'**infrastructures économes en ressources et en énergies** (habitat, équipements, bâtiments publics)

Document de travail

Axe 3

Faire de la biodiversité et des richesses patrimoniales, un socle fédérateur du territoire

La richesse environnementale du territoire lui confère une résilience naturelle qu'il convient de renforcer. La prise de conscience de cette qualité majeure est la clé de la pérennité des espaces naturels ainsi que de la biodiversité, de l'identité locale et des usages dont ils sont le support. Cet axe ambitionne d'affiner la connaissance des espaces naturels, de leurs ressources et de leurs facteurs de dégradation. Sur la base de ces connaissances, en s'appuyant sur les démarches existantes et sur de nouveaux engagements, il a pour objectif de favoriser une gestion durable du patrimoine naturel du territoire.

Orientation 3.1

Mettre en place une gestion durable et solidaire de l'eau et des milieux aquatiques

Le territoire du PNR est caractérisé par un réseau hydrographique dense en tête de bassin versant, avec des masses d'eau superficielles et souterraines globalement en bon état quantitatif et qualitatif. L'anticipation des effets du dérèglement climatique est toutefois primordiale, le manque d'eau s'avérant être un problème de plus en plus récurrent. Malgré les incertitudes, des pistes d'adaptation doivent d'ores et déjà être engagées. L'engagement dans des mesures structurantes devra permettre à la fois de satisfaire les différents usages de l'eau et de soutenir la fonction de support de biodiversité assurée par les milieux aquatiques et humides. Des outils (SDAGE, 3 SAGE, 2 PGE) et des structures de gestion de l'eau et des milieux associés sont en place. Cependant, l'amélioration de la connaissance et la mise en cohérence des services de fourniture en eau potable, d'assainissement collectif et non collectif seront nécessaires. Plus généralement, la mobilisation de tous les usagers de l'eau y compris au-delà des frontières du territoire est un enjeu clé pour l'atteinte des objectifs visés.

Mesures

3.1.1 Développer une stratégie de **gestion intégrée** de la **ressource en eau**

3.1.2 Encourager des **techniques culturelles** hydro économes pour **s'adapter au dérèglement climatique** (agroécologie)

3.1.3 Renforcer le **stockage naturel dans les sols** (eau verte)

3.1.4 Continuer l'amélioration des **fonctionnalités de la trame bleue**

3.1.5 **Préserver la ressource en eau, pour le bien de tous**

Document de travail

Axe 3 Faire de la biodiversité et des richesses patrimoniales, un socle fédérateur du territoire

Orientation 3.2

Préserver les espaces naturels remarquables et la biodiversité locale

Le territoire du PNR s'inscrit dans un réseau transfrontalier d'espaces naturels au patrimoine reconnu par de nombreux périmètres. L'identification et la protection et la gestion de ces espaces prend des formes diverses. Parmi les acteurs engagés sur la thématique de la biodiversité, peu de collectivités disposent d'une ingénierie dédiée. Leurs actions restent souvent isolées à travers d'autres dispositifs (SCOT, PCAET, ...). En complémentarité avec les démarches mises en œuvre localement, le PNR contribuera à l'émergence d'une vision globale de la biodiversité du territoire pour mieux harmoniser sa protection. Il aura notamment un rôle à jouer en termes d'amélioration de la connaissance du patrimoine naturel (en particulier en dehors des périmètres reconnus) et de sensibilisation des habitants et usagers du territoire aux enjeux liés à la biodiversité.

Mesures

3.2.1 S'appuyer sur une meilleure **connaissance** des services écosystémiques
(**services rendus par la biodiversité**) comme élément fédérateur

3.2.2 **Préserver**, restaurer et gérer les **milieux à forte valeur patrimoniale**

3.2.3 **Lutter contre les espèces exotiques envahissantes**

Document de travail

Axe 3 Faire de la biodiversité et des richesses patrimoniales, un socle fédérateur du territoire

Orientation 3.3

Préserver et valoriser les éléments constitutif des grands paysages

Orientation L'important gradient topographique, les éléments naturels tels que l'axe de la Garonne, ainsi que le bâti dessinent 5 entités éco-paysagères sur le territoire du PNR. Les paysages locaux offrent des points de vue exceptionnels et identitaires. Parfois reconnus par des protections et des labels, ils disposent d'un potentiel important de mise en valeur culturelle et touristique. Certaines dynamiques à l'œuvre sur le territoire, telles que l'urbanisation, les mutations du monde agricole et le dérèglement climatique, constituent cependant des menaces à leur conservation. Au-delà de la prise en compte du paysage dans les documents d'urbanisme, les actions engagées restent isolées et les moyens d'ingénierie dédié sont quasi inexistant. Les missions du PNR en lien avec cette thématique sont multiples : il s'agit notamment d'inventorier avec précision les paysages, de mieux caractériser les facteurs de leur altération et d'agir pour leur préservation ainsi que leur amélioration.

Mesures

3.3.1 Améliorer la **connaissance de l'évolution des paysages** face au **dérèglement climatique**

3.3.2 **Réaliser un cahier des paysages**, objectivé par entité paysagère

3.3.3 **Favoriser** le maintien et la réimplantation **d'éléments structurants des paysages**

Document de travail

Axe 3 Faire de la biodiversité et des richesses patrimoniales, un socle fédérateur du territoire

Orientation 3.4

Favoriser une gestion durable et multifonctionnelle des forêts

Le couvert forestier représente 52% du territoire du PNR et plus de la moitié appartient à des propriétaires privés (53.6%). Les forêts sont des espaces multifonctionnels, les enjeux qui y sont associés sont donc nombreux : production de bois, préservation de la biodiversité, gestion des risques, utilisation récréative et touristique... De nombreux acteurs locaux (propriétaires, ONF, CNPF...) et documents (3 PDM, Charte Forestière de Territoire du PETR du Pays de Nestes...) contribuent déjà à la mise en place d'actions de gestion durable des forêts. Le PNR a pour ambition d'améliorer la synergie entre ces actions, de les renforcer, mais aussi de traiter les sujets urgents que sont les conséquences du dérèglement climatique pour l'avenir des forêts et la caractérisation des forêts patrimoniales pour leur préservation.

Mesures

3.4.1 Préserver les forêts patrimoniales

3.4.2 Anticiper l'impact du dérèglement climatique sur les peuplements forestiers

3.4.3 Renforcer l'ensemble du système forestier

Document de travail

Axe 3

Faire de la biodiversité et des richesses patrimoniales, un socle fédérateur du territoire

Orientation 3.5

Améliorer et reconquérir les fonctionnalités écologiques du territoire

La considération des continuités écologiques constitue une opportunité pour le PNR de conduire une réflexion spatialisée sur la conciliation entre activités humaines, risques, aménagements et maintien de la biodiversité. D'une part, en cohérence avec les documents d'ordre supérieur à la charte, il s'agit de poser des grandes lignes ambitieuses en la matière qui seront transposées et adaptées à l'échelle plus locale par les collectivités. D'autre part, il s'agit d'œuvrer en collaboration avec les territoires voisins au maintien et à la restauration de la fonctionnalité écologique des espaces. En appui sur les travaux déjà menés et les engagements pris à différentes échelles, le PNR a vocation à contribuer à la lutte contre la fragmentation des différentes trames (verte, bleue, noire, brune..).

Mesures

3.5.1 Préserver les **continuités écologiques** du territoire et **ses liens fonctionnels** avec les **espaces voisins**

3.5.2 Œuvrer à la mise en place d'une **Trame Noire** : **Préserver** et restaurer un réseau écologique propice à **la vie nocturne**

3.5.3 **Améliorer** la prise en compte de la Trame Brune : Rechercher les **fonctionnalités des sols**, leurs interactions, pour mieux connaître leur fonctionnement à différentes échelles.

3.5.4 **Anticiper** et prévoir les adaptations nécessaires face aux **risques naturels et anthropiques**

Synthèse de la stratégie de Charte

Construire collectivement l'avenir d'une ruralité désirable et ambitieuse	
Orientations proposées	Mesures proposées
1.1 Porter l'expérimentation et l'innovation en faveur des filières économiques, de l'économie sociale et solidaire	1.1.1 Accueillir et soutenir des porteurs de projets d'entreprises et de solutions innovantes
	1.1.2 Faciliter l'échange entre les acteurs du territoire sur les politiques territoriales menées et les projets d'envergures à l'échelle du futur PNR
	1.1.3 Favoriser une dynamique d'emplois par la création de valeurs liées aux ressources locales
	1.1.4 Encourager le développement de la recherche-action sur le territoire en faveur de solutions innovantes en matière de gestions des ressources naturelles, conservation de la biodiversité, des énergies, de la participation citoyenne...
	1.1.5 Valoriser les emplois locaux, les formations existantes et promouvoir la qualification
	1.1.6 Recenser les besoins à destination des publics spécifiques sur le territoire
1.2 Impliquer la population du territoire et rendre lisibles et accessibles les instances locales	1.2.1 Impliquer les citoyens au fonctionnement du projet de territoire du PNR
	1.2.2 Permettre à la jeune population de devenir les acteurs de demain
	1.2.3 Fluidifier la relation entre institutions et citoyens
	1.2.4 Augmenter la capacité d'agir collective par la formation et la sensibilisation
1.3 Consolider et appuyer des objectifs de qualité de l'urbanisme, de l'aménagement et de l'architecture	1.3.1 Associer la population à la constitution d'un cahier paysager définis par grande entité paysagère (lien 3.3.2)
	1.3.2 Faire converger les enjeux de l'aménagement paysager aux enjeux agricoles
	1.3.3 Etablir un observatoire des compétences techniques et des capacités de productions locales en matière de conception de matériaux biosourcés, modes de construction économe, etc. (Lien 2.1.1 / 1.1.5)
	1.3.4 Accompagnement des collectivités et habitants dans leur(s) projet(s) d'aménagement
1.4 Développer la transversalité et les complémentarités des projets et politiques locales engagées	1.4.1 Développer les continuités avec les espaces voisins et métropolitain
	1.4.2 Mutualiser dans la mesure du possible les réflexions scientifiques, les lieux de rencontres, les évènements et l'ingénierie avec les espaces voisins
	1.4.3 Réaliser des conventionnements avec les espaces limitrophes pour œuvre en faveur d'un territoire ouvert sur son environnement
	1.4.4 Être acteur d'un réseau de partenaires variés qui rayonne par-delà les Pyrénées et l'Occitanie
	1.4.5 Intensifier les relations avec les Universités et faire du territoire un terrain d'application, de recherche
1.5 Mobiliser les acteurs culturels du territoire en faveur des transitions	1.5.1 Encourager et favoriser la mise en réseau des acteurs culturels locaux
	1.5.2 Soutenir, accompagner et participer au développement d'une offre culturelle pluridisciplinaire et accessible à tous sur le territoire
	1.5.3 Valoriser les patrimoines du territoire par des approches culturelles vivantes
	1.5.4 Valorisation et partage des savoir-faire locaux

Faire des transitions écologique et énergétique un catalyseur du développement local et solidaire	
Orientations proposées	Mesures proposées
2.1 Agir en faveur de la transition alimentaire	2.1.1 Accompagner la relocalisation des productions alimentaires accessible et de qualité
	2.1.2 Mettre en place un PAT à l'échelle du territoire
	2.1.3 Œuvrer à la diversification des filières et produits alimentaires
	2.1.4 Accompagner l'agriculture impactée par le dérèglement climatique
2.2 Conforter les capacités de production d'énergies renouvelables en s'engageant vers la décarbonation du territoire	2.2.1 Mettre en œuvre une planification cohérente avec les objectifs de production d'énergie renouvelable (loi AER / définition secteur accélération ENR / ...)
	2.2.2 Rendre accessibles les solutions de productions d'énergies renouvelables
	2.2.3 Engager un travail de réflexion autour du stockage des énergies renouvelables sur le territoire
	2.2.4 Valoriser l'implication des collectivités en matière de transition énergétique
2.3 S'inscrire dans une économie touristique durable, répondant aux nouvelles attentes sociétales	2.3.1 Structurer et affirmer un socle de valeurs communes afin de fédérer les acteurs du territoire
	2.3.2 Valoriser la connaissance des patrimoines locaux et la diffuser largement auprès des acteurs socioprofessionnels, élus et visiteurs
	2.3.3 Développer l'inclusivité du territoire
	2.3.4 Accompagner le maillage et la diversification des tourisms existants
	2.3.5 Porter des actions évènementielles, fédératrices des acteurs du tourisme local, concertées et porteuses du futur positionnement touristique du territoire.
	2.3.6 Œuvrer pour l'adaptabilité du territoire et de ses activités de montagne face aux évolutions climatiques
2.4 Bâtir un projet ambitieux autour des mobilités décarbonées	2.4.1 Permettre une vision partagée des mobilités sur le territoire
	2.4.2 Encourager et accompagner le développement des infrastructures existantes, pour répondre aux nouvelles attentes et besoins
	2.4.3 Animation et sensibilisation autour des mobilités décarbonées
	2.4.4 Faciliter des expérimentations structurantes et développer des outils innovants en matière de mobilité
2.5 Réduire les impacts environnementaux de la construction et de la production de déchets en favorisant l'économie circulaire, l'usage de matériaux biosourcés et le réemploi	2.5.1 Soutenir la structuration de filières de production et d'exploitation de matériaux biosourcés
	2.5.2 S'engager dans l'économie circulaire en favorisant le réemploi et la valorisation des déchets
	2.5.3 Soutenir la réhabilitation et la rénovation d'infrastructures économes en ressources et en énergies (habitat, équipements, bâtiments publics)

Faire de la biodiversité et des richesses patrimoniales, un socle fédérateur du territoire	
Orientations proposées	Mesures proposées
3.1 Mettre en place une gestion durable et solidaire de l'eau et des milieux aquatiques	3.1.1 Développer une stratégie de gestion intégrée de la ressource en eau
	3.1.2 Encourager des techniques culturales hydroéconomiques pour s'adapter au dérèglement climatique (agroécologie)
	3.1.3 Renforcer le stockage naturel dans les sols (eau verte)
	3.1.4 Continuer l'amélioration des fonctionnalités de la trame bleue
	3.1.5 Préserver la ressource en eau, pour le bien de tous
3.2 Préserver les espaces naturels remarquables et la biodiversité locale	3.2.1 S'appuyer sur une meilleure connaissance des services écosystémiques (services rendus par la biodiversité) comme élément fédérateur
	3.2.2 Préserver, restaurer et gérer les milieux à forte valeur patrimoniale
	3.2.3 Lutter contre les espèces exotiques envahissantes
3.3 Préserver et valoriser les éléments constitutif des grands paysages	3.3.1 Améliorer la connaissance de l'évolution des paysages face au dérèglement climatique
	3.3.2 Réaliser un cahier des paysages, objectif par entité paysagère
	3.3.3 Favoriser le maintien et la réimplantation d'éléments structurants des paysages
3.4 Favoriser une gestion durable et multifonctionnelle des forêts	3.4.1 Préserver les forêts patrimoniales
	3.4.2 Anticiper l'impact du changement climatique sur les peuplements forestiers
	3.4.3 Renforcer l'ensemble du système forestier
3.5 Améliorer et reconquérir les fonctionnalités écologiques du territoire	3.5.1 Préserver les continuités écologiques du territoire et ses liens fonctionnels avec les espaces voisins
	3.5.2 Œuvrer à la mise en place d'une Trame Noire : Préserver et restaurer un réseau écologique propice à la vie nocturne
	3.5.3 Améliorer la prise en compte de la Trame Brune : Rechercher les fonctionnalités des sols, leurs interactions, pour mieux connaître leur fonctionnement à différentes échelles
	3.5.4 Anticiper et prévoir les adaptations nécessaires face aux risques naturels et anthropiques

Document de travail

Elaboration de la Charte

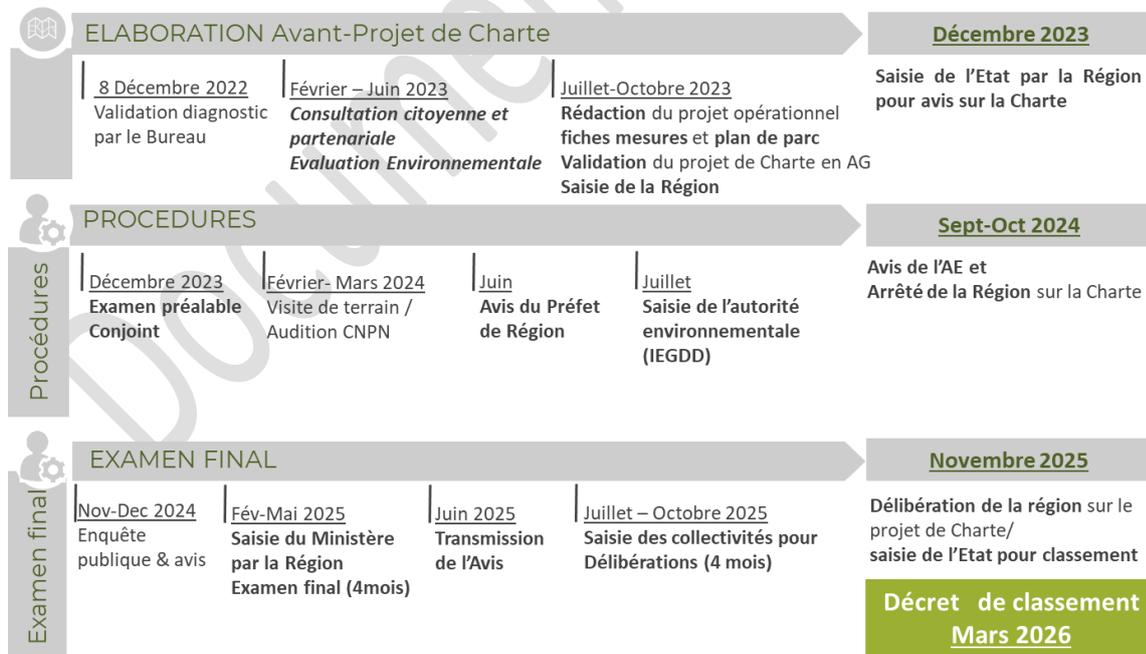
Vers un projet opérationnel

Document de travail

Les prochaines étapes avant la finalisation du projet opérationnel

- L'élaboration des fiches mesures
- *La réalisation du Plan de Parc : spatialisation de certaines mesures à travers les actions mise en œuvre*
- *Les engagement des signataires sur les mesures*

Procédure jusqu'au classement



Dernière page

Document de travail